

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins **71 expulsions** de **10 lieux de vie informels**



Au moins **9 personnes exilées** arrêtées lors des expulsions



Au moins **29 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ère.s** rencontré.e.s**



Au moins **108 tentes** dont au moins **5 remplies d'affaires** personnelles volées



Au moins **9 abris** détruits
Au moins **9 couvertures, 13 sacs à dos** volés, ainsi que **11 bâches** essentielles pour se protéger des intempéries

Les faits de violences systémiques subies par les personnes exilées enregistrées par HRO :

- Les **2, 5, 17 et 23 mars**, les forces de l'ordre ont contraint les personnes exilées à détruire leur propre lieu de vie. Le 26 mars, ces ordres ont été donnés sans traducteur et le 17 mars une CRS s'est permise de faire pression sur une personne exilée qui repliait sa tente en disant **"allez mister, quick"**.
- Le **2 mars**, une famille est expulsée et doit quitter le terrain en traversant des zones boueuses avec une poussette.
- Le **5 mars**, des agents de la société mandatée par l'État pour procéder aux saisies de biens appartenant aux personnes exilées fouillent les tentes placées sur le lieu de vie.
- Le **20 mars**, les forces de l'ordre bloquent l'accès au lieu de vie pour les personnes exilées, il leur est impossible de récupérer leurs effets personnels.
- Le **26 mars**, un CRS urine sur un lieu de vie alors que l'opération d'expulsion est en cours.



* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MNA auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de mars alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez-vers ne sont pas menées quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée par le département et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

- Le **17 mars**, alors que les forces de l'ordre s'apprêtent à quitter le lieu de vie, les personnes exilées se déplacent en direction du terrain duquel ils ont été expulsés quelques minutes plus tôt. Les agents de police se retournent à plusieurs reprises en disant **“Stop”** comme s'ils jouaient à **“1,2,3 soleil”**.
- Le **26 et 28 mars**, des agents de police tiennent des propos racistes visant à criminaliser les personnes exilées. Le 26, l'un d'eux affirme : **“il y a eu une agression en ville, [les autorités] pensent que ça vient des personnes du camp”**. Le 28, un autre agent dit : **“si jamais il y a d'autres personnes qui arrivent, ça sera pas gérable pour notre sécurité”**.

Les opérations d'expulsion sont une violence quotidienne subie par les personnes exilées. Tous les deux jours environ, ces personnes sont contraintes à déplacer l'ensemble de leurs biens à une cinquantaine de mètres du lieu de vie, pour y revenir une fois que la police aura tourné les talons. Ces opérations sont le théâtre d'un État déterminé à afficher sa capacité à “contrôler la migration” pour répondre à une logique raciste qui justifie des politiques de non-accueil.

Chiffres concernant les entraves et/ou intimidations des forces de l'ordre envers HRO :

Ce mois-ci, HRO a comptabilisé 26 tentatives d'entrave et/ou d'intimidation, dont :



4 contrôles d'identité abusifs



Les membres ont été filmé.e.s sans avoir été prévenu.e.s au moins 4 fois dont 1 fois avec des téléphones personnels

Les faits d'intimidations et/ou de violence subies et enregistrées par HRO :

- Les **2 et 7 mars**, les forces de l'ordre ont procédé à des contrôles d'identité des membres HRO visant à les intimider. Le 2 mars, l'agent de police a noté les informations personnelles du bénévole sur son téléphone personnel.
- Le **2 mars**, un van de CRS frôle à toute vitesse les membres HRO qui se tenaient sur le bord d'une route sur laquelle la circulation est limitée à 30km/h.
- Les **5, 9 et 28 mars**, des CRS ont filmé les membres HRO en omettant de les informer au préalable. Le 28 mars, un CRS s'amuse à allumer et éteindre la caméra devant un bénévole pour le provoquer. Le 9 mars, la caméra a été déclenchée dans le dos des équipes HRO. Le **2 mars**, un CRS a filmé l'opération de police avec son téléphone personnel.



- Les **7, 17, 27, et 28 mars**, des agents de police se sont adressés aux membres HRO sur un ton paternaliste, voire irrespectueux. Le 7 mars, un CRS équipé d'un LBD dit : **“pensez à laver vos petites chaussures en partant”**; Le 27 mars, un CRS ordonne : **“vous nous laissez faire ce qu'on fait et vous reculez”**; Le 28 mars, alors que l'équipe HRO se tenait en dehors d'un périmètre dit “de sécurité” fixé aléatoirement par les forces de l'ordre, un CRS dit : **“vous avez qu'à vous grimer en migrant pour rentrer sur le lieu de vie”**.
- Les **2 et 28 mars**, des agents de police se placent devant les caméras des membres HRO afin d'obstruer la vue.